



Communiqués

Les personnes installées récemment dans la commune sont cordialement invitées à se faire connaître en mairie.

Administratif

Vacances de fin d'année En cas d'urgence 06 70 30 74 72

La MAIRIE sera fermée au public du 21 décembre au 31 décembre 2020, réouverture le 4 janvier 2021.
L'AGENCE POSTALE reste ouverte aux jours et heures habituels

RECENSEMENT militaire

Obligatoire pour les garçons et les filles dès 16 ans. Présentez-vous à la mairie avec une pièce d'identité ou faites la démarche en ligne :

www.monservice-public.fr/recensementcitoyenobligatoire

L'attestation de recensement, délivrée par la mairie, est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'État. Après avoir effectué la journée défense et citoyenneté, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pouvez prendre des informations complémentaires :

Site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Centre du Service National de Poitiers : Quartier Aboville – BP 90647 – 86023 POITIERS CEDEX,
csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr tél : 05 49 00 24 69.

INSCRIPTION sur les LISTES ÉLECTORALES

Inscription possible toute l'année en mairie. Veuillez vous munir d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité.

DEMANDE de CARTE D'IDENTITÉ, DE PASSEPORT OU DE CARTE GRISE

Vous devez vous rendre à la mairie de Saint-Jean-d'Angély ou de Matha. Cette démarche ne s'effectue plus à la mairie d'Asnières-la-Giraud. **Un téléservice est mis en place pour faire votre pré-demande de titre par internet.** Pour ce faire, il vous suffit :

- 1- De disposer d'un identifiant et d'un mot de passe obtenus en créant un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (l'ANTS) : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>
(Vous pouvez éventuellement utiliser un autre compte personnel déjà existant : l'Assurance Maladie, La Poste, ... via <https://app.franceconnect.gouv.fr/>)
- 2- D'acheter un timbre fiscal sur le site suivant : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
Uniquement si c'est une première demande de carte nationale d'identité. Si vous présentez votre ancienne (ou même très ancienne), votre nouvelle carte sera gratuite.
- 3- De terminer la procédure en imprimant votre pré-demande, et en notant la référence de l'éventuel timbre fiscal (comme il est indiqué). La liste des documents à fournir apparaît quand vous remplissez votre pré-demande.

DÉCHETTERIE pour les particuliers

Suite à la fermeture des mini-déchetteries sur les petites communes, il faut vous rendre : Rue Valentin GERMAIN (Proche du magasin LIDL) – 17400 Saint-Jean-d'Angély.
Tél : 05 46 32 69 64 ou 05 46 07 53 98 - Tous les jours sauf mardi et dimanche.

DÉCHETTERIE pour les professionnels

VAL2 déchetterie - Lieu dit Fontorbe – 17400 Saint-Jean-d'Angély - Les déchets : gravats, pierres, béton enrobé –
Tel : 06 22 48 35 68

Administrations publiques

PÔLE DES SERVICES AU PUBLIC

Il se situe au **CIAS 1**, rue de Dampierre – 17400 Saint-Jean-d'Angély – tél : 05.46.59.18.33 – cias@cdcvaldesaintonge.fr
Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. www.valsdesaintonge.fr/poledesservicesaupublic

Il regroupe sur permanence les services suivants :

- **CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sur RDV uniquement via le 3646 ou sur www.ameli.fr
- **CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 / Vendredi de 9h à 12h30. Sur RDV uniquement via le 3646
- **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) Jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Sur RDV uniquement via www.caf.fr
- **UDAF** (Point Conseil Budgétaire) Vendredi de 9h30 à 12h30. Sur RDV uniquement via le 05.46.28.36.02.

AUTRES

- **MSA** (Mutualité sociale agricole) 4, rue Rose - 17400 Saint-Jean-d'Angély – Tél: 09 69 39 91 17 - <http://www.msa.fr> sur RDV le lundi – Sans RDV du mardi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45
- **TRÉSOR PUBLIC 1**, Place du Petit Champ - 17400 Saint-Jean-d'Angély - www.impots.gouv.fr
- **TRANSPORT - RÉSEAU DE BUS** <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/>
La ligne 2538 dessert les communes entre Saintes et Saint-Jean-d'Angély en aller/retour.

INSTITUTIONS

- **Régional** : CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>
- **Départemental** : CONSEIL DÉPARTEMENTAL CHARENTE MARITIME - <https://la.charente-maritime.fr/>
- **Local** : CDC des VALS DE SAINTONGE - <https://www.valsdesaintonge.fr>

Emploi, insertion, formation et orientation

Chacun des organismes suivant se situe à Saint-Jean-d'Angély :

MISSION LOCALE : Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans - BP 83 24, rue du Jeu-de-Billes - tél : 05 46 59 00 39
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

POLE EMPLOI : Accompagnement des demandeurs d'emploi - Parc Arcadys - 1, rue le Corbusier - tél : 3949
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 - Les après-midi sont réservés aux RDV.

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO) : Information sur les orientations et démarches scolaires
6, rue Michel Texier - tél : 05 46 32 49 10 - Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ) : Informe tout public sur tous les sujets qui les intéressent
37, rue de la Porte de Niort - tel : 05 46 33 65 35 - bij@valsdesaintonge.fr

ENVOL FORMATION : Organisme de formation proposant des formations en savoirs de base (français, maths, bureautique), en anglais, en comptabilité - 6, avenue Pasteur - du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ADEF : Association Intermédiaire (AI) met en œuvre des contrats de travail pour des chercheurs d'emploi auprès de particuliers (ménage, repassage, entretien espaces verts, ...)

10, place du Marché - Du lundi au vendredi, par téléphone de 8h à 12h et en ouverture au public de 14h à 17h30

Aide sociale

L'Action Sociale de Proximité en Charente-Maritime contribue à 2 missions de service public :

- la solidarité de la collectivité dans la lutte contre toutes les formes d'exclusions,
- l'aide à chacun pour retrouver ou développer son autonomie quotidienne tout au long de la vie.

Délégation Territoriale Saintes et Vals de Saintonge

8, rue Louis-Audouin Dubreuil - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 46 32 11 56

HEBERGEMENT

• **A CHACUN SON TOI...** Espace Porte de Niort – 37, 39, rue Porte de Niort – 17400 Saint-Jean-d'Angély – tél : 05.46.32.14.84. – accueil@achacunsontoit.eu – www.achacunsontoit.eu

• **TREMPLIN 17** - Hébergement d'urgence, d'insertion et accueil de jour.

37, boulevard Joseph Lair - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 46 24 07 35. - tremplin17-stjean@orange.fr

Aide à la personne

- **ADMR** - 4, avenue Pasteur - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 46 32 58 61 - saintjean@fedee17.admr.org
- **AIDER 17** - 1, bld Vladimir - 17100 Saintes - 05 46 97 51 31 - contact@aider17.fr
- **AZMAINS – OFAS** - 27, rue du Château - 17400 Sain-Jean-d'Angély - 05 46 07 24 61 - secretariat@a2mains17.fr
- **DOMALIANCE – ENSEMBLADOM** - 1, rue du Coi - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 86 92 00 17 - contact@ensembladom.com
- **FREEDOM - SENIOR COMPAGNIE** - 18, place du Marché - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 46 26 75 54 - contact@bienvivreadomicile.eu
- **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)** - Point d'information local dédié aux personnes âgées, 12 rue Louis Audouin-Dubreuil - 17400 Saint-Jean-d'Angély - 05 46 26 29 65 - clic.dtvs@cg17.fr

Autres

- **ÉCLAIRAGE PUBLIC** : En cas de panne, vous pouvez contacter la mairie en indiquant le numéro inscrit sur le poteau concerné (UDxxx) et la localisation géographique.
- **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL** : Rapprochez-vous de la mairie pour informations et conseils. La majorité des communes, en particulier rurales, ont transféré leur compétence en matière d'ANC à une collectivité départementale : le syndicat des eaux de la Charente-Maritime (SDE17) La ville Saint-Jean-d'Angély a conservé sa compétence. www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Eaux-usees-et-Eaux-pluviales/L-assainissement-non-collectif-ANC
- **CAUE 17 (le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de la Charente-Maritime** : Le CAUE 17 a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et propose des conseils gratuits lors de permanence en mairie ou au CAUE 17 – tél : 05 46 31 71 90 – contact@caue17.fr - <http://caue17.com>
- **OFFICE DE TOURISME SAINTONGE DORÉE** - 8, rue de la Grosse Horloge - BP 117 - 17416 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Tél : 05.46.32.04.72 - office.tourisme@angely.net - <https://www.destinationvalsdesaintonge.com/>

Ordures ménagères

SIMPLE POUR TRIER :

- **Poubelle à couvercle jaune** : Emballages, bouteilles et flacons vides en plastique, barquettes en plastique, briques alimentaires, emballage en métal (acier et aluminium) plastiques souples, pots et gobelets en plastique
- **Poubelle couvercle vert** : tous les autres déchets (sauf cartons et papier, et verre)
- **Poubelle couvercle marron** : Bio-déchets, tous les restes des assiettes, les coquillages, les viandes avariées... Le BIODECHET est arrivé sur la commune - En pratique, comment s'équiper ? Rendez-vous en mairie Les habitants sont invités à se présenter en mairie aux jours et heures d'ouverture pour récupérer gratuitement - un bio-seau, des sacs biodégradables, un guide du tri bio-déchets, une carte, un formulaire permettant aux habitants de revenir en mairie chercher des sacs biodégradables.

Rappel concernant les fils dans les branches

- **ORANGE / TELECOM** : C'est au propriétaire des haies ou arbres de couper les branches (concernant le TELECOM) puisqu'il n'y a pas de danger imminent. Toute personne, ou tout prestataire peut effectuer cette tâche.
- **ÉLECTRICITÉ** : C'est ENEDIS qui coupe les branches dans les arbres puisqu'il y a un danger électrique pour l'humain . (Prestation payante sauf pour les lignes à haute tension).